

Extrait des délibérations du conseil communautaire

Désignation des représentants de la 3O auprès de l'association Interco Outremer.

Séance du 03/10/2020

Délibération n° 101

Nombre de conseillers

En exercice : 40

Présents : 24

Absents : 16

Votants : 29

- dont « pour » : 29

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le 03 octobre 2020 à 08h30, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Centre-Ouest, convoqué le 25 septembre 2020, s'est réuni sous la présidence de M. Saïd Maanrifa IBRAHIMA, à la MJC de Mangajou.

Présents :

ABDALLAH Houssamoudine, ABDOU Mohamed, ALLAOUI Mohamed, BOINA M'ZE Salim, BOINAHERY Ibrahim, CHANRANI Daoudou, IBRAHIMA Saïd Maanrifa, IBRAHIMA Ambdoulhanyou, MOHAMED MROUDJAE Issoufa, MROIVILI Mouhamadi Moindjié, NOUDJOUR Madi Assani, ISSOUFI Ramadani,

ABDOU ELOIHIDE Dhatia, ABDOURAHAMANE Céline, ABDOU COLO Nassuhati, ATTIBOU Zainati, BOINAIDI Habachia, BOURA Zaounaki Fatima, CHANFI Bibi, MADI Fatima, MDALLAH Anlamati, MOHAMED Zaïnaba, RIDHOI Zaïnabou, SAID Mariame, YSSOUFI Chaïdati.

Procurations :

- SAID-SOUFFOU Soula à IBRAHIMA Saïd Maanrifa
- MADI OUSSENI Mohamadi à ISSOUFI Ramadani
- ABDOU Fatima à CHANRANI Daoudou
- ABDALLAH Oidhuati à MOHAMED MROUDJAE Issoufa
- AMBDI Youssouf à SAID Mariame

Absents : AHMED COMBO Papa, ABDOU Fatima, ADAM Ahmed, AMBDI Youssouf, ABDALLAH Oidhuati, DIGO Popina, BACAR SOILHI Inhati, HALIDI Hadidja, MADI OUSSENI Mohamadi, RAMA Ahmed, SAID-SOUFFOU Soula, SOUMAÏLI Mhamadi, SIAKA Ahamada, MOHAMED Bacar, MROIVILI MOILIM Amina, MOHAMED Zaïnaba.

Secrétaire de séance : Mme SAID Mariame.

Le conseil communautaire,

Conformément aux statuts d'Interco' Outre-mer, chaque intercommunalité ou syndicat adhérent dispose de **2 représentants au sein d'Interco' Outre-mer** :

- Le président est représentant d'office.
- Peut-être représentant toute autre personne ayant un mandat électif au sein de l'institution membre. Ce représentant peut être nommé par le président ou par l'organe délibérant de l'institution adhérente.

La prochaine assemblée générale ordinaire d'Interco' Outre-mer se tiendra le **jeudi 26 novembre 2020 à Paris** (une convocation officielle sera transmise prochainement). L'un des points à l'ordre du jour concernera l'élection du prochain conseil d'administration. Parmi les deux représentants, un seul sera élu administrateur pour les 3 ans à venir.

Le lendemain de l'AGO précédemment citée, soit le vendredi 27 novembre 2020, le conseil d'administration (élu la veille), se réunira pour élire le nouveau président d'Interco' Outre-mer ainsi que les autres membres du Bureau.

Aussi, le conseil communautaire est sollicité pour adresser le nom ses **2 représentants avant le jeudi 26 novembre 2020 par voie d'une délibération indiquant** les prénom(s) et nom du président en tant que représentant d'office et ceux du 2nd représentant.

Dans le cas où le président serait dans l'impossibilité de siéger au sein d'Interco' Outre-mer, il peut nommer son représentant. Le cas échéant merci de bien vouloir nous transmettre une attestation signée du président, mentionnant le nom de son remplaçant pour la durée du mandat à venir.

Il est également sollicité pour délibérer sur le renouvellement de son adhésion à Interco' Outre-mer pour la durée de la mandature 2020-2026.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE

1. De désigner les 2 représentants de la 3CO auprès de l'association INTERCO OUTREMER, les conseillers communautaires dont les noms suivent :
 - **M. IBRAHIMA Saïd Maanrifa (Président, membre d'office)**
 - **Mme YSSOUFI Chaïdati.**
2. Et de renouveler son adhésion auprès de cette structure durant la mandature 2020- 2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président,

M. Saïd Maanrifa IBRAHIMA